L'ABEILLE.

CONDITIONS :

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit *au bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de *quinze lignes*, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR NASHVILLE, FLORENCE, et tous les ports intermédiaires.

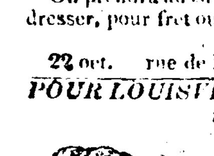

Le bateau-à-vapeur (tirant peu d'eau) **CRITIRION,** cap. RYAN, ayant une partie de son chargement prête, partira sous peu de jours.

On prendra aussi du fret pour Louisville—s'adresser, pour fret ou passage, à bord ou à

P. M. TOURNÉ.

22 oct. rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR LOUISVILLE, et tous les ports intermédiaires.

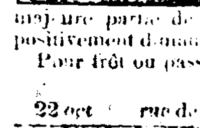

Le bateau à-vapeur (tirant peu d'eau) **LAFOURCHE,** capitaine J. MOORHEAD, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira positivement dimanche matin, à 10 heures.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, où à

P. M. TOURNÉ.

22 oct rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR VICKSBOURG.

Warrenton, Natchez, Fort Adams, et tous les ports intermédiaires.

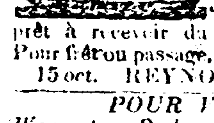

Le bateau à vapeur fin marcheur **KENTUCKIAN,** capit. RICHARD JACKSON, est maintenant prêt à recevoir du frêt, et partira sans délait. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, où à

15 oct. REYNOLDS, BYRNE & CO.

POUR VICKSBOURG,

Warrenton, Radney, Natchez et tous les ports intermédiaires.

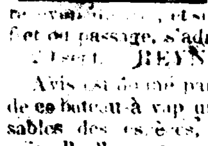

Le bateau-à vapeur fin marcheur **KENTUCKIAN,** capitaine RICHAD JACKSON, est prêt à recevoir ..., et sera expédié sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

... REYNOLDS, BYRNE & Co.

Avis est donné par les propriétaires et agents de ce bateau-à vapeur, qu'ils ne sont pas responsables des espèces, lingots, billets de banque, vaisselle d'argent ou d'or, bijous et autres articles de prix; qui pourront être chargés à bord ; et qu'en outre, le capitaine, non plus qu'aucun officier du bateau, n'est autorisé à recevoir de tels articles, tous les paquets ou lettres qui les contiennent et qui seraient remis à la charge du capitaine ou de tout autre officier, ou d'un matelot, devant l'être aux risques du propriétaire.

POUR LE HAVRE.

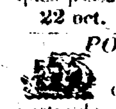

Le navire de 1re. classe **WOODBURY,** capt. WHELDEN, partira sous peu, pour le susdit port, et prendra quelques passagers, s'adresser à F. PERRET,

22 oct. rue Toulouse.

POUR CHARLESTON (S. C.)

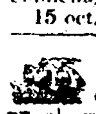

La goëlette fine voilière **AL BA.** capitaine ANDREWS, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera expédiée sous peu. Pour frêt ou passage ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, où à

15 oct. J. W. ZACHARIE & CO.

SE VENDE Ó FLETA.

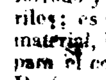

El bergantin **JAMES RAMSEY** de Baltimore, su capitan JAMES GUMBY, ahora en el rio. Carga 153 toneladas y es forrado y claveteado de cobre. Llevo 900 barriles; es muy velero, y construido de escelente material, llega a su segundo viage y conviene para el commercio con los puertos Mejicanos. Darán razon

22 oct—3 S. P. MORGAN Y Comp.

A vendre par les soussignés, 200 barils whiskey, 87 do prime porc, 17 do bœuf, 30 do huile de castor, 25 roulx. fil d'emballage.

GRAY, DURRIVE & CO,

1 nov. No. 38 rue de la Nlle.-Levée.

AVIS AU PUBLIC—Le soussigné prévient qu'il continue toujours la partie d'oculiste, et ceux qui auront besoin de lui, peuvent avec toute confiance, le consulter, à son domicile, rue St. Pierre no 64. Il assure aux personnes qui l'honoreront de leur confiance, qu'elles seront satisfaites de lui, comme l'ont été toutes celles qu'il a traitées et guéries.

RAPALLO.

Mlle. Louise Ardoin certifie que depuis son enfance, elle n'a pu faire usage de ses yeux, pour lire ni écrire distinctement, et que depuis le traitement de Mr. Rapalo, elle a recouvré entièrement la vue.

Elle atteste aussi que sa négresse, qui par la dernière éclipse du soleil a eu la vue très affaiblie, en a recouvré l'usage dans quatre jours.

31 oct LOUISE ARDOUIN.

MOUCHOIRS DE MADRAS.—5 malles de Mouchoirs, beaux dessins, à vendre par Wm. G HEWES,

31 oct rue du Camp, no. 9.

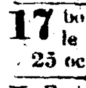

A LOUER.—Deux jolies offices situées rue Poydras, entre Magasins et Levée, pour les conditions, s'adresser à

STETSON & AVERY.

27 oct rue du Camp, No. 31.

PRIME PORC.—50 barils prime porc, à vendre par DUCROS & MORPHY,

27 oct rue de la Levée, No. 13.

17 boucauts de sucre sur la Levée, vis-à-vis le ferry, à vendre par

25 oct. DUCROS & MORPHY

LE sieur WM. BLOOMFIELD annonce à ses amis et au public, qu'il a transporté son domicile ainsi que son établissement de Relieur, dans la rue Royale, No 46, entre les rues de la Douane et Bienville, où tous les ordres dans son genre, seront reçus et exécutés avec soin et promptitude à des prix fort-modérés.

Les notaires et autres personnes qui auraient des régistres ou d'autres ouvrages semblables à relier, à peuvent s'adresser à lui.

Il se flatte également, d'après les qualités de la colle dont il fait usage, préserver son ouvrage des insectes. 22 oct.—3

LES soussignés recevront avec reconnaissance toute information qui pourrait les mettre à même de savoir ce qu'est devenu Mr. J. J. STEINER, jeune Suisse, employé dans leur bureau, d'où il s'est absenté depuis le 19 octobre. Ce jeune homme est arrivé dans le pays depuis deux mois. Il est d'une taille moyenne, figure fraîche, cheveux blonds, et il est doué d'un caractère tranquille.

22 oct. THEODORE NICOLET & CO.

VICTOR MOUSSAGE offre à vendre 1,500 barils de graisse premier choix, que l'on peut visiter dans l'un des magasins de Mr. B. Marigny, vis à vis le rail-road. 8 oct.

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par

2 nov J. MAGER.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

DOCTEUR L. PLOUGH, *chirurgien dentiste*, a le plaisir d'annoncer que sa demeure permanente est à l'encoignure nord du Canal et St. Charles, dans une des maisons de Mr. Paulding; où il recevra commodément ses habitués, et les personnes qui daigneront lui accorder leur confiance et leur patronnage.

Recommandations

Quincy (Mass.) 29 juillet 1831.

Je témoigne, d'après ma propre expérience, de l'habileté du Dr. Plough comme Dentiste.

JOHN QUINCY ADAMS, ex-Président.

Nlle.-Orléans, le 1er. mai.

—Nous, soussignés, certifions par le présent, que nous avons eu occasion d'éprouver les services du Dr. A. L. Plough, comme dentiste, dans toutes les branches de sa profession. Nous prenons plaisir à le recommander au public et nous apportons nos témoignages en approbation de sa dextérité.

Suivent grand nombre de signatures.

Nlle.-Orléans, le 2 mai 1831.

Ayant éprouvé personnellement de grand soulagemens de la dextérité et des bons services du Dr. Plough, dans sa profession de dentiste, j'acquitte volontiers une partie de la dette de la reconnaissance que j'ai contractée envers ce Monsieur, en le recommandant au public.

Nlle.-Orléans, 2 mai 1831.

L. DE NECKRE, Evêque.

New-York, 1er. janvier 1828.

Les soussignés font savoir par le présent, qu'ils ont employé M. Plough comme dentiste dans leurs familles, et qu'ils croient que ce Monsier connaît bien sa profession ; en conséquence ils prennent la liberté de le recommander au public, persuadés que tous ceux qui l'emploiront seront entièrement satisfaits de ses services :

Rev. Dr. T. Broadhead, Rev. W. Patton, Rev. W. McMorray, Rev. Dr. G. Spring, Rev. W. W. Philips, Rev. Manton Eeasthurn, Rev. Thomas Dewitt, Rev. G. F. Schroeder, J Kearsey Rogers, M. D. Peter F. Forester, M. D. Gen. P. Van Zandt, T. W. Hinton, Esq.

Troy, (N. Y.) 22 nov. 1828.

Rev. M. Tucker, Rev. N. S. S. Beman, Amutus Robbins, M. D. Thomas C. Brinsmode, M. D. S. L. Holley, Esq. C. Buel, jr. Attorney, Madame Emma Willard.

Albany (N. Y.) 20 mai 1828.

Rev. Wm. B. Lacy, Rev. Dr. Thomas Ludlow. Rev. Frederick G. Mayer, Peter Wendell, M. D. T. W. Bay, M. D.; L. Van Renssalaer.

Northampton (Mass.) 19 février 1829.

G. G. Cogswell, Président de l'institution de Roundhill; C. L. Seeger, M. D.; Rev. C. Cotton, (Mount Pleasant.)

Boston (Mass.) 15 mars 1829.

Rev. Dr. John S. J. Gardner, Rev. Asa Eaton; évêque B. Tenwie B. B.

Brunswick (N. J) 16 février 1830.

PHILIP MILLDOLLA, D. D.

Université de la Virginie, 16 août 1030.

A. M. Patteron M. D., et nombre d'autres dont il serait trop long de détailler les noms.

29 oct

COUR DE PAROISSE POUR LA VILLE ET PAROISSE DE LA NELLE.-ORLÉANS, 22 Octobre.—Present l'hon. J. Pitot, juge.—*Pierre Doion alias Pierret h. de c. l. contre ses créanciers.*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire; il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des creanciers du pétitionnaire ait lieu en pleine cour, le samedi 12 novembre prochain, pour deduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles la demande du dit pétitionnaire ne lui serait pas accordée; et en même tems toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Je certifie le présent. F. BUISSON,

25 oct.—6,2ps Dép. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR DU 1er. DISTRICT JUDICIARE.—*John Impson contre ses créanciers.*—Attendu que John Impson, débiteur insolvable actuellement en prison, a présenté ce jour sa pétition et son bilan, dans ladite Cour du 1er. District Judiciaire, à l'effet d'obtenir le bénéfice des lois de cet Etat, faites pour venir au secours des débiteurs insolvables détenus en prison, avis est donné par le présent aux créanciers du dit John Impson, et ils sont par le présent requis de comparaître en pleine cour, le mercredi 9 de novembre prochain, à 10 heures du matin, pour déduire les raisons, pour lesquelles la demande du dit pétitionnaire ne serait pas accordée, et le dit pétitionnaire déchargé de l'emprisonnement.

Par ordre de l'honorable Joshua Lewis, juge de la dite cour.

Au Greffe, le 19 octobre 1831.

22 oct.—7,2ps. JNO. LEWIS, Greffier.

Café de Paris

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

RESTAURANT.

LE soussigné à l'honneur d'annoncer au public et à ses amis, qu'à dater de dimanche 23 du courant, il ouvrira son Restaurant dans le local du café de Paris, encoignure des rues d'Orléans & Bourbon.

Son buffet sera constamment garnie de tout ce que le marché pourra fournir de plus recherché.

Il prévient particulièrement les habitants qu'il a des appartements convenables pour ceux qui désiront prendre pension chez lui.

On trouvera tous les jours, des gombeaux, soupes aux huitres, &c.

Il entreprend toujours les repas de corps, il ne négligera rien pour continuer de satisfaire les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

20 octobre—1m. Ms. CHAPUS.

JEAN TOY,

CUSINIER FRANÇAIS.

DEPUIS plusieurs années en cette ville, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de s'établir rue St. Pierre, près de l'encoignure Dauphine (on entre également par une porte cochère rue Dauphine.) Il se chargera de faire, soit chez lui, soit en ville, toute espèce de repas de commande, repas de noces, repas de corps, banquets &a, et de les faire servir de manière à contenter les personnes les plus délicates. Il a chez lui des appartements pour y recevoir les sociétés, en s'adressant à lui la veille, il préparera les déjeûners ou les dîners pour l'heure qui conviendra à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Les vins des meilleurs crus et à des prix modérés, son zèle et les soins pour plaire à ceux qui l'emploieront ou fréquenteront sa maison, lui font espérer qu'il obtiendra une partie des encouragements que le public accorde à ce genre d'établissement.

J. T. prendra des apprentis, à des conditions très raisonnables. 20 oct.—1m.

GUILLAUME, RESTAURATEUR,

ANNONCE respectueusement aux personnes qui fréquentent son établissement de la rue d'Orléans, qu'il se dévoue à dater de ce jour, aux soins de son restaurant, et qu'il veillera luimême à l'apprêt des mets, afin de satisfaire comme ci-devant les personnes qui l'honoreront de leur patronnage. Il annonce aussi aux habitués de ses autres établissements qu'il a des hommes extrêment entendus dans cette partie, qui satisferont à toutes les demandes qui leur seront faites. P. S. Il continue toujours à se charger des repas de fêtes, de noces, de corps, et fournit aux demandes du dehors.

20 oct—6m.

CHAPEAUX.—3 caisses beaux chapeaux de paille blancs, reçues par le nav. Margaret Faurbes, et à vendre par WM. G. HEWES,

18 oct. No. 9, rue du Camp.

BONNETS.—6 caisses bonnets de marin, à vendre par W. G. HEWES,

18 oct No. 9, rue du Camp.

FARINE.—800 barils FARINE aigre, à vendre par

18 oct STETSON & AVERY.

LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.

...ÈME. CLASSE DE 1831.

Le tirage aura lieu le Samedi 5 Novembre.

GROS LOT

10,000 Piastres!!!!.

1 LOT	DE	$	3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,180
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS........	$ 4
DEMI BILLET..........	2
QUARTS DE BILLET......	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de **SEIZE PIASTRES :**—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,

25 oct *Directeur.*

LOTERIE de *l'Eglise chatolique des Natchitoches*, classe No. 16 pour 1831,

Le public est prévenu de ne pas négocier les billets suivants :

Série No. 1763—10 billets entiers,
" " 1765—10 demi billets,
" " 1827 }
" " 1828 } 30 quarts de billets,
" " 1829 }

Les billets ci-dessus était inclus dans une lettre adressée à Mr. Alvah Clark, à Plaquemine. Cette lettre a été mise à la poste le 7 septembre dernier, et n'est jamais parvenue à son adresse. Le directeur ne paiera pas les lots appartenant à ces billets. Nelle.-Orléans, 15 octobre 1831.

18 oct. J. B. FAGET, Directeur.

Grande Nouveauté.

Pour peu de temps dans cette ville.

ANTONIO MALACARNE,

D'ITALIE.

A L'honneur d'informer les Dames et Messieurs de cette ville, qu'après avoir passé beaucoup de temps à instruire

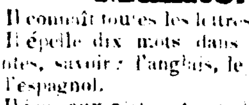

LE CHIEN SCIPION,

qu'on peut voir maintenant dans la salle de bal au coin des rues Bourbon et d'Orleans, il est parvenu à le voir surpasser dans beaucoup de tours le celèbre chien

Munito.

1o. Il connaît toutes les lettres de l'Alphabet.
2o. Il épèle dix mots dans quatre langues différentes, savoir : l'anglais, le français, l'italien et l'espagnol.
3o. Il joue aux cartes et aux dominos.
4o. Il compose tout nombre au dessous de mille.
5o. Il fait l'addition et la soustraction.
6o. Il connaît les dix figures de la géométrie.
7o. Il connaît aussi la configuration de la terre, du soleil, de la lune, des comètes, etc.
8o. Il marque les heures et les quarts, en entendant sonner une montre à répétition.

En outre, il fait plusieurs autres tours amusants.

Le propriétaire se rendra chez les personnes qui désireraient voir les tours étonnants de ce chien savant, pourvu qu'elles en donnent avis à l'adresse ci-dessus.

Il donnera trois représentations par jour, savoir : la première depuis onze jusqu'à midi ; la seconde depuis 6½ heures du soir jusqu'à 7½ ; et la troisième, depuis huit, jusqu'à neuf.

Prix d'entrée :—50 cents pour les grandes personnes, moitié prix pour les enfans.

18 oct—

ANIMAUX EPAVES.

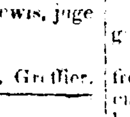

Le public est prévenu qu'il se trouve sur l'habitation de Mr. Ludger Fortier, les animaux suivans :

Un *MULET* noir, ayant une marque illisible à la cuisse droite ;

Un *CHEVAL* bai clair, marqué à la cuisse gauche Z D ;

Une *JUMENT* baie, ayant une etoile au front, un pied de derrière blanc, marquée à la cuisse et à l'épaule droites d'étampes espagnoles ;

Une *VACHE* noire et blanche, avec son suivant, ayant une marque dans une tache noire sur la cuisse gauche.

☞ Les personnes à qui peuvent appartenir ces animaux sont priées de les réclamer, et de payer les frais de savane et d'impression. Si huit jours après la dernière publication (qui se trouve le mardi, 15 novembre) ces animaux n'étaient pas réclamés ils seront vendus le dit jour, sur les lieux, à 4 heures de l'après-midi, conformément à la loi.

Paroisse Jefferson, le 20 octobre 1831.

G. DESCHAPELLES,

27 oct.—3,1ps Syndic.

ANIMAUX ÉPAVES.

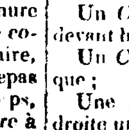

Le public est prévenu qu'ils se trouve sur l'habitation de M. Ludger Fortier, les animaux suivans :—

Une *MULE* couleur noir-clair, marquée à la cuisse gauche d'une étampe espagnole, et à l'épaule droite I ;

Un *CHEVAL* alezan, le front et les deux pieds de derrière blancs, ayant une marque illisible à l'épaule gauche ;

Un *CHEVAL* rouge, le front et un pied de devant blancs, sans marque ;

Un *CHEVAL* blanc, américain, sans marque ;

Une *JUMENT* canelle, ayant à la cuisse droite une marque illisible ;

Une *MULE* noire, ayant plusieurs taches blanches sur le corps, les oreilles coupées, ayant aux cuisses droite et gauche des marques espagnoles, et à l'épaule droite une marque illisible ;

Un *MULET* noir, ayant une marque espagnole à la cuisse gauche.

☞ Les personnes à qui peuvent appartenir ces animaux sont priées de les réclamer, et de payer les frais de savanne et d'impression. Si huit jours après la dernière publication, (qui se trouve samedi, 5 novembre) ces animaux n'étaient pas réclamés, ils seront vendus le dit jour, sur les lieux, à 4 heures de l'après-midi, conformément à la loi. *Paroisse Jefferson*, 9 oct. 1831

G. DESCHAPELLES,

15 oct—3,1ps Syndic

CIRE BLANCHE.—Dix caisses, de qualité supérieure, reçues récemment à vendre par Wm. G. HEWES,

20 octobre rue du Camp, No. 9.

HACHES, &a. &a. six douzaines haches d'acier fondu *(cast-steel)* de Sims; 2 douz. do. do. do.; 250 milliers broquettes assorties; 5 caisses tarrières, mèches brillantes, en débarquement du navire Marengo, et à vendre par,

20 octobre Wm. G. HEWES.

LETTRES de Change sur Boston, à vendre par

18 oct. STETSON & AVERY.

TRAITES sur New-York à vendre par

15 oct J. MAGER.

SUCRE première qualité, à vendre par

15 sep. J. MAGER.

A VENDRE.—Quelques exemplaires de l'Histoire de la Louisiane par Gayaré.

E. JOHNS & Co.

29 sept rue de Chartres, No. 113

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 1er. décembre 1831, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu William Hendricks h. de c. l. les esclaves suivans ; savoir : une négresse nommée Thema, âgée d'environ 40 ans, cuisinière; une négresse nommée Patty ; un nègre nommé Dick, âgé d'environ 14 ans. Conditions : ½ comptant et le reste à 6 mois de crédit en un billet endossé à la satisfaction du curateur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant L. Féraux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 oct

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 25 Novembre 1831, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Marie Magdeleine Allemand *alias* Daine, f. de c. l., les esclaves suivans, savoir :

Adèle, mulâtresse âgée de 30 ans, bonne domestique et marchande.

Marie Noël, négresse âgée d'environ 45 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse.

Conditions :—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la Cour,

25 oct MARTIN BLACHE, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Hugues Pédesclaux, notaire, aux frais des acquéreurs

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Samedi, 5 de Novembre 1831, j'exposerai en vente au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Casa Calvo et Champs Elysées, à 11 heures du matin, le fonds de cabaret appartenant à la succession de feu Antonio Acosta.—Conditions, comptant.—Par ordre de la Cour

25 oct MARTIN BLACHE, Régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 24 novembre 1831, j'exposerai en vente, à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Genevieve Barlatie, veuve Rabourn, une negresse nommée Catherine, âgée d'environ 37 ans. Conditions : Comptant.

Par ordre de la Cour,

22 oct MARTIN BLACHE, Régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 22 novembre 1831, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu *Louise Zelma Baquet f. de c. l.*, un nègre nommé Armstead, âgé d'environ 15 ans.—Conditions : 6 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 20 oct.

COUR DES PREUVES.—*Succession de feu Edeimone Gaignan.*—Vente par le Régister des Testamens.—En vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves j'exposerai en vente, au café de Hewlett, mardi le 15 de novembre 1831, à midi, pour compte de la dite succession, les 18 lots de terre suivans, situés sur la gauche du chemin du bayou en allant vers le dit bayou, et faisant face, partie au dit chemin, et partie au chemin de Milne qui a 50 pieds de large ; tous les dits terrains bornés du côté d'en haut par la propriété Mendez et du côté d'en bas par celle de Milne. Ces terrains seront vendus conformément au plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général de l'état, lequel sera exposé a la bourse jusqu'au jour de la vente et sera après déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, devant qui les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs.

LE LOT No. 1, ayant 56 pieds 3 pouces de face au chemin de Milne, sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné par le lot No. 2 et dans la profondeur par Mendez.

LE LOT No. 2, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 1, de l'autre côté par le No. 3 et derrière par Mendez.

LE LOT No. 3, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 2, de l'autre côté par le No. 4, et derrière par Mendez.

LE LOT No. 4, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 3, de l'autre par le No. 5, et derrière par Mendez.

LE LOT No. 5, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 4, de l'autre par le lot No. 6, et derrière par Mendez.

LE LOT No. 6, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le No. 5, de l'autre par le No. 7, et derrière par Mendez.

LE LOT No. 7, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le No. 6, de l'autre par le No. 8, et derrière par Mendez.

LE LOT No. 8, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le No. 7, de l'autre par le No. 9, et derrière par Mendez.

LE LOT No. 9, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le No. 8, de l'autre par le No. 10, et derrière par Mendez.

LE LOT No. 10, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le No. 9, de l'autre par le No. 11, et derrière par Mendez.

LE LOT No. 11, ayant 57 pieds de face au même chemin sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le No. 10, de l'autre par le No. 12, et derrière par Mendez.

LE LOT No. 12, ayant 57 pieds de face au même chemin, sur 167 pieds 3 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 11, de l'autre par les lots No. 13, 17 et 18, et derrière par Mendez.

LE LOT No. 13, ayant 40 pieds de face au même chemin, sur 80 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot No, 12, de l'autre par le No. 14, et derrière par le No. 17.

LE LOT No. 14. Ayant 40 pieds de face au même chemin, sur 80 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 13, de l'autre par les Nos. 15 et 16, et derrière par le No. 17.

LE LOT No. 15, formant l'encoignure du dit chemin et du chemin du bayou, ayant 100 pieds de face au premier, 40 pieds de face au second, et borné d'un côté par le No. 14 et de l'autre par le No. 16,

LE LOT No. 16, ayant 40 pieds de face au chemin du bayou, sur 100 pieds de profondeur, borné d'un côté par le No. 15, de l'autre par le No. 17, et derrière par le No. 14.

LE LOT No. 17, ayant 57 pieds 3 pouces de face au chemin du bayou sur 180 pieds de profondeur, borné d'un côté par le No. 16, de l'autre par le No. 18, et derrière par le No. 12, avec la maison et les autres édifices qui s'y trouvent.

LE LOT No. 18, ayant 30 pieds de face au chemin du bayou sur 180 de profondeur, borné d'un côté par le No. 17, de l'autre par Mendez, et derrière par le No. 12.

CONDITIONS : 1 dixième comptant et le reste en 3 termes égaux de 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque sur les dits terrains.

Par ordre de la cour,

1 oct. MARTIN BLACHE Régister.

PRIME.—Bœuf du Missouri, à vendre s'adresser à [21 juillet] J. MAGER.

EN débarquement du navire Seine, venant de Liverpool, 6000 ardoises (Duchess) 24×12 ; 3200 do. (Countess) 20×10, à vendre par [8 oct] T. NICHOLET & Co.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Margaret Smith ... à faire connaître sous dix jours, au greffe de la cour, leurs réclamations contre ladite succession.

Par ordre de la Cour,

29 oct MARTIN BLACHE—Register

COUR DES PREUVES.—Attendu que Robert Longmuir a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu John Boyac, décédé *ab intestat.*—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

25 oct MARTIN BLACHE, Régister.

LIVRES NOUVEAUX.

THE King's Secret *(le Secret du Roi,)* par l'auteur de *The lost Heir, &a* (l'Héritier perdu, &a,) reçu récemment et à vendre par

E. JOHNS & CO.

Au coin des rues du Camp et de la Commune, et rue de Chartres No. 113. 25 oct

A VENDRE par le soussigné ; 50 sacs café de Rio ; 20 do. Java ; 40 caisses thé, poudre à canon, et impérial, 20 caisses blancs de baleine ; 2 pipes genièvre de Hollande ; 2 boucauts rum de la Jamaique ; 1 pipe vin madère ; 5 caisses tabac No. 1 de Myers ; en débarquement du navire Cincinnati, et à vendre par

P. M. TOURNÉ,

25 oct No. 15, rue de Nouvelle-Levée.

WHISKEY rectifié venant d'être reçu, et à vendre par W. G. HEWES,

25 oct No 9, rue du Camp.

ESSENCE de Bergamotte, et savon à odeur, en déchargement du navire Edward Bonaffé, de Philadelphie.—85 livres essence de Bergamotte extrêmement pûre; 25 caisses savon à odeur; à vendre par F. P. DUCONGÉ,

25 oct au coin des rues Chartres & Conti.

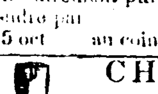

CHAPEAUX

à la mode.

Bottes, Escarpins, Souliers & Habillemens.

RUE DE LA LEVÉE, No. 89.

LE soussigné reçoit en ce moment, par les navires Alabama et John Linton, un assortiment complet de chapeaux, bottes, escarpins, souliers et habillemens ; ces objets ayant été fabriqués expressément d'après son ordre, il ose espérer qu'ils satisferont pleinement les acheteurs.

22 oct MALCOLM M'CALLUM.

MAQUEREAU NOUVEAU.—25 barils et 10 demi-barils maquereau No. 1; 120 barils do. No. 2; 50 do. do. No. 3, en débarquement du brick Rupee, à vendre par

20 oct STETSON & AVERY.

TABAC en feuilles veritable *buelta-abajo*, 1re. qualité, suron espagnols et jus de citron, à vendre par,

20 oct VICTOR DE LA COVA.

DOUBLONS Espagnols et Mexicains à vendre par

20 oct VICTOR DE LA COVA.

SCHALS satin et plusieurs balles indiennes ayant droit au drawback, convenables pour les marchés espagnols ou mexicains, en debarquement et à vendre par F. PERRET,

20 oct rue Toulouse, No. 62.

LE soussigné reçoit en ce moment et offre à vendre les articles suivants : Mousseline suisse, brodée, mouchetée, et unie ; bas de coton blancs et noirs, pour femme ; do. de soie ; demi-bas de soie et de coton ; calmouk jaunâtre et gris; mouchoirs Bandanas ; dentelles ; rubans assortis; flannelles; ouvré; toile de coton à draps, blanche et écrue; satinette ; casinette; cravates; mouchoirs a la Louis-Philippe, d'un goût nouveau; toiles, russie et autres articles.

Aussi ayant droit au draw-back : robes de mousseline, avec et sans garnitures ; rubans de taffetas ; chals français imprimés, grands ; étoffe à moustiquaire. JOSEPH SPRENGER,

20 octobre rue de Chartres, No. 37.

200 barils Whiskey, 100 do. Porc prime, 20 do. Bœuf prime, 30 do. Huile de Palmachristi, à vendre par

GRAY & DURRIVE,

18 oct Nouvelle-Levée, no. 26

1800 sacs SEL de Liverpool, fin et gros, à vendre par

18 oct STETSON & AVERY

SUCRE du pays première qualité, à vendre par [15 oct] J. MAGER.

LE soussigné désire vendre, en fesant un sacrifice pour clôre un envoi, un superbe **PHAETON** de Londres, avec ses harnois pour un cheval. Aussi, un petit lot de Basane convenables aux relieurs, qu'il vendra aussi à bon marché. M. WALTON,

15 oct rue de la Douane No. 14.

BILLETS D'ENTERREMENT,

A VENDRE à l'imprimerie de cette feuille. On pourra en faire imprimer avec les noms &c. en s'adressant seulement une heure d'avance. 13 septembre.

CIRE. BŒUF du Missouri, à vendre par

8 oct. J. MAGER.

300 BARILS FARINE inspectée, à vendre par le soussigné

4 oct. FORESTIER, Pharmacien.

LE soussigné offre à vendre, dans son magasin, rue du Camp, No. 9.

30 barillets salpêtre raffiné ; 50 sacs piments de la Jamaïque ; 25 barillets gingembre en poudre ; 40 barillets tabac manufacturé ; 2 pipes vin du Pic de Ténérif ; 5 tierçons vin de Madère ; 400 feuilles de zinc ; 2 boucauts marmites en fer ; 25 barillets clous à bardeaux ; 10 douzaines hâches étroites, acier fondu, de Corbetts ; 112 grilles pour cheminées ; 37 douzaines pioches ; 17 caisses vis de différentes grandeurs; 40 ballots toile de Russie ; 6 malles mouchoirs madras ; 5 caisses bougies.

1er. oct. W. G. HEWES.

LANCIERS D'ORLÉANS.

LA compagnie montera à cheval dimanche, 6 du courant, à 7 heures du matin, et se réunira sur la place St.-Antoine, lieu ordinaire du ressemblement—Equipement complet et pantalon d'hiver. Par ordre du capitaine,

X. LECOURT DE BILLOT,

1 nov. Maréchal-des-logis chef.

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS,

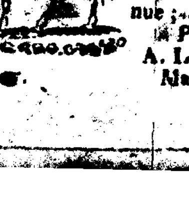

Vous monterez à cheval dimanche prochain, 6 du courant, et vous vous réunirez à 7 heures précises du matin, au lieu ordinaire du rassemblement. Bonne tenue ; pantalon d'été.

Par ordre du capitaine,

A. LABOURDETTE,

2 nov. Maréchal-des-logis-chef.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Jacobs contre *W. D. Loomas.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente à la Bourse, mercredi, 9 novembre prochein, un cheval et un dray, saisis dans l'affaire ci-dessus.

29 oct L. DAUNOY, marshal.

N. Jacques contre *F. Pellanger.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Gallien Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 8 novembre à midi, au café de la bourse, un billet de cent piastres livré par Mr. J. Badin, en faveur du défendeur, saisi dans l'affaire ci dessus.

29 oct L. DAUNOY, marshal.

N. Carrière contre *P. Godefroy.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Samedi 5 Novembre, à 4 heures, au Principal ;

1 glace, 2 jarres, 1 armoire ; une quantité de vaisselle ; une presse, 1 table à dîner en acajou, chaises, &c. &c.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

27 oct L. DAUNOY—marshall.

L. Thomassin contre *M. Braidley.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi 2 novembre prochain, à 4 heures au Principal, un bois-de-lit, un matelas, une table, une glace, cinq chaises, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

22 oct L. DAUNOY, marshal.

J. & Lee & Co. vs. D. C. Osborn.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. Ch. Maurian, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi 12 novembre prochain, à midi, à la bourse, une négritte nommée Martha, saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

13 oct. marshal.

VIN DE MALAGA *de la marque de* "GEO. LORING & CO."—Le soussigné offre à vendre du vin de Malaga doux et sec, importé directement, et ayant droit au drawback :

200	tierçons, cerclés en fer, vin sec.		
285	barillets do.	do.	do. do.
100	demi do.	do.	do. do.
100	tierçons cerclés en bois, vin doux.		
300	do. cerclés en fer	do.	do.
355	barillets do.	do.	do. do.
100	demi do. do.	do.	do. do.

W. G. HEWES,

1er. oct. Rue du Camp, No. 9.

COUR DES PREUVES DE LA PAROISSE ST.-BERNARD.

Succession de dame Charlotte La Barre, épouse de Mr. Antoine Bienvenu père.

CONFORMÉMENT au jugement de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de St. Bernard, en date du 29 Septembre dernier, rendu dans l'affaire d'Antoine Bienvenu père contre Mme. Thomas *et autres*, il sera exposé en vente publique, par le juge soussigné, sur les lieux, le Samedi 5 de Novembre prochain, à dix heures du matin, les biens sui ans, savoir :

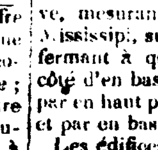

UNE HABITATION SUCRERIE, située dans la paroisse de St. Bernard, a environ deux lieues audessous de la ville de la Nouvelle Orleans et du même bord du fleuve, mesurant dix-huit arpents de face au fleuve Mississipi, sur toute la profondeur jusqu'au lac, fermant à quarante arpents de profondeur du côté d'en bas d'environ trois arpents, et bornée par en haut par l'habitation des frères St. Amant, et par en bas par celle des heritiers Laronde.

Les édifices ci-après se trouvent construits sur la dite habitation, savoir :

Une **MAISON** de maître à étage, bâtie en briques, composée de seize pièces avec galerie tournante.

Une **SUCRERIE** en briques avec deux équipages.

Un **EDIFICE** en briques, de forme circulaire, contenant une machine à vapeur, un moulin, &c.

Une **PURGERIE** en briques, pouvant contenir cent-quatre-vingt-douze boucauts de sucre.

Une **CUISINE** en briques avec galerie devant et derrière, un magasin en briques, trente trois cabanes à nègres, un hôpital en briques, pigeonnier, forge, granges et autres dépendances. Tous les édifices susmentionnés ayant été parfaitement reparés.

La recolte sur la dite habitation, est composée de **400** arpents en culture, savoir : **225** arpents de cannes de plants, **125** de souches et **50** de maïs.

106 TETES D'ESCLAVES

attachées à la dite habitation, lequel attelier est composé de **69** nègres mâles, parmi lesquels il y a des ouvriers tels que tonneliers, charpentiers, cordonniers, sucriers, &c. **26** négresses au nombre desquelles il y a des cuisinières, blanchisseuses &c. et onze enfans au-dessous de l'âge de dix ans.

De plus **TROIS ESCLAVES** nommés Pognon, négresse créole, bonne domestique de maison, Hyacinthe *son fils*, laboureur, et Fine sa fille, domestique de maison.

Les animaux, instrumens aratoires, charettes, outils, provisions, voitures, meubles meublans, et tous autres effets mobiliers généralement quelconques sur la dite habitation.

Tous les biens ci-dessus mentionnés seront vendus conformément à l'inventaire qui en a été dressé le 16 de Juin dernier, dont l'original se trouve dans le bureau du juge soussigné, et dont une copie certifiée a été déposée en l'étude de Mr. Félix de Armas, notaire à la Nouvelle-Orléans, pour l'information du public.

Conditions :—Tous les susdits biens seront vendus en un seul lot, payable comme suit, savoir: vingt et un vingt-deuxièmes comptant et le vingt-deuxième restant à un, deux et trois ans de terme, avec hypothèque spéciale sur les biens vendus jusqu'à parfait paiement.

Et pour ce qui regarde les esclaves Pognon, Hyacinthe et Fine, dix onzièmes comptant et le onzième restant à un et deux ans de terme, avec hypothèque spéciale sur les biens vendus jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Bernard, 1er. Octobre 1831.

4 oct—5,1ps C. FAGOT Juge.

IL a été perdu par le soussigné un CERTIFICAT, de douze actions de la Compagnie d'Assurance des Negociants, portant le No 106. Les personnes qui pourraient l'avoir trouvé sont priées de le remettre au bureau de la compagnie

13 sept—3,1pm E. BERTUS.

AVENDRE

A DES PRIX MODÉRÉS.

BOIS DE CORDE, bois gras, merrains, sable de Pensacole, coquilles, charbon, goudron et résine.

S'adresser à P. POURSINE, fils, au chantier du soussigné, près de la première ... lune, côté nor-dest du canal Carondelet ; ou au bureau situé vis-à-vis la rampe du Bassin.

24 juin. G. MONTAMAT.

Changement de Domicile.

J. MICHINARD,

PHARMACIEN-DROGUISTE.

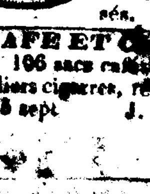

A l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son établissement à l'encoignure des rues Condé et St. Philippe.

On trouvera, chez lui, comme par le passé, toute espèce de médicaments soit simples ou composés. 8 sept—12

CAFE ET CIGARES.—80 barils et 106 sacs café de première qualité, et 14 milliers cigarres, récemment reçus, à vendre

15 sept J. W. ZACHARIE & Co.